

Qu'est-ce qu'un renouvellement complémentaire ?

C'est le besoin pour une bibliothèque d'échanger une partie de ses collections entre deux renouvellements structurants (passage du bibliobus, choix en magasin, kit).

Les fonds pouvant faire l'objet d'un renouvellement complémentaire :

- Audio
- Vidéo
- Romans Adultes
- Romans Jeunesse
- Romans Ado
- Documentaires Adultes
- Documentaires Jeunesse
- Albums
- Contes
- Bébés lecteurs
- Bandes Dessinées Adultes
- Bandes Dessinées Jeunesse
- Gros caractères
- Livres audio

Limite quantitative : **30 documents** par renouvellement

Maximum **5 renouvellements dans l'année**

Comment adresser la demande de renouvellement complémentaire à la BDP ?

- Via le **Formulaire Renouvellement complémentaire** : La demande est envoyée à partir du site biblio.dordogne.fr directement par la bibliothèque via le formulaire se trouvant dans la rubrique Catalogue (Formulaire renouvellement complémentaire)
- Par **Courrier au référent de territoire** : FO Formulaire renouvellement complémentaire
- Par **Mail au référent de territoire** : en respectant le formulaire utilisé pour les demandes par courrier
- Par **Téléphone au référent de territoire**

Le référent de territoire traitera la demande sous 10 jours.

Une liste indicative de titres ou de sujets peut être fournie, le référent de territoire ajustera en fonction des possibilités le choix dans les collections de la BDP.

A la livraison du renouvellement complémentaire, la bibliothèque aura préparé les ouvrages qu'elle souhaite échanger.

La durée de prêt sera d'un an comme pour les renouvellements structurants.